

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTERE DE LA SALUBRITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'amélioration du système de gestion des déchets dans le District Autonome d'Abidjan, l'Etat a entrepris la construction de 06 centres de groupages et 01 centre de transfert.

Après plusieurs recherches et études préliminaires menées par les services techniques de l'Etat, le site d'Anguédédou qui a fait l'objet d'études d'impacts environnementales et sociales pour éviter toutes nuisances, a été retenu pour la construction du centre de transfert. A cet effet, les travaux de construction ont effectivement démarré le 15 février 2018.

Contre toute attente, le 12 mai 2018, une opposition de populations riveraines des cités Ado et Bel air a conduit à l'arrêt des travaux.

Pour pallier cette situation, informer et mettre en place un comité d'acceptation du projet, à l'initiative de Madame le Ministre de la Salubrité de l'Environnement et du Développement Durable, quatre (4) rencontres avec les deux (2) collectifs des deux (2) cités, ont permis de présenter le projet et d'expliquer aux représentants desdites cités, qu'il s'agit bien de la construction d'un Centre de Transfert et non d'une décharge publique sauvage, comme craint par eux.

Au moment de conclure, et de mettre en place le comité d'acceptation en vue de la reprise des travaux, les représentants des deux cités, à deux reprises, ont tout mis en œuvre pour éviter ces rencontres.

Par conséquent,

Vu l'urgence,

Vu les contraintes et l'intérêt national,

Madame le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable informe les populations des cités ADO et Bel Air, ainsi que la communauté nationale, de la reprise prochaine des travaux de construction du Centre de Transfert d'Anguédédou.

Aussi, invite-t-elle les populations riveraines à faire confiance au gouvernement, et indique que son Cabinet, en liaison avec la Mairie de Yopougon, reste ouvert pour la poursuite du processus en vue de la mise en place du comité d'acceptation dudit projet. Il s'agit là d'un cadre participatif, inclusif et de transparence qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation du système de gestion des déchets dans notre pays.

Tout contrevenant à la bonne exécution de ce projet d'intérêt national subira la rigueur de la loi

Fait à Abidjan, le 28 juin 2018

Anne Désirée OULOTO
*Ministre de la Salubrité, de
l'Environnement et du
Développement Durable*